

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

EFS
Établissement français du sang

**Décision n° N 2019-01 du 31 janvier 2019 portant nomination
d'un correspondant d'hémovigilance à l'Établissement français du sang**

NOR : SSAK1930039S

Le président de l'Établissement français du sang,
Vu le code de la santé publique, notamment ses articles R. 1222-8 et R. 1221-39;
Vu le décret du 16 octobre 2017 portant nomination du président de l'Établissement français du sang;
Sur proposition de la personne responsable,

Décide:

Article 1^{er}

Mme Françoise MAIRE est nommée correspondant d'hémovigilance et de sécurité transfusionnelle de l'établissement de transfusion sanguine Martinique par intérim.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité et communiquée au directeur général de l'ANSM et au coordonnateur régional d'hémovigilance et de sécurité transfusionnelle concerné.

Fait le 31 janvier 2019.

Le président de l'Établissement français du sang,
FRANÇOIS TOUJAS